

MAIRIE DE BÉLARGA
Place de la République

JUIN 2023

BULLETIN MUNICIPAL

Bel été à tous !



6 JUILLET 2023 18h-23h
SOIRÉE NOCTURNE
« PLACE AU TERROIR »
AU CENTRE DU VILLAGE

13 JUILLET 2023
19H30
REPAS DANSANT
SALLE DES FÊTES



Dans ce numéro

Mot du Maire.....	2
Hommage Roberte Julien.....	3
C'est voté.....	4
Délibérations votées.....	5
Budget de la commune.....	5
Infos Mairie et PM.....	6—8
Les pages vertes.....	9—12
École.....	13
8 Mai 1945.....	14
Cadre de vie.....	15
Bibliothèque.....	16
Jeunesse.....	17
Associations.....	18—22
Urbanisme.....	23
Festivités 13 et 14 Juillet.....	24
Place au Terroir.....	25
Commerçants.....	26—27
ILLIWAP.....	28



LE MOT DU MAIRE

Chères Bélarganaises, chers Bélarganais,

Ouvrir les fenêtres et laisser entrer le soleil, observer la végétation reprendre vie et se développer, profiter des journées plus longues.....On aime le printemps. Il égaye notre quotidien.

Certes, la période n'est pas légère. Si le contexte actuel génère bon nombre d'inquiétudes, une des premières préoccupations pour notre région est la sécheresse et ce ne sont pas les quelques épisodes de pluie de ces dernières semaines qui vont suffire à inverser le phénomène. Comme nous l'avons fait précédemment pour l'énergie, il nous faut économiser l'eau et dès maintenant. Qu'elle soit potable ou non, elle doit être au maximum préservée si nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation très critique dans un futur proche.

Cette ressource naturelle manquant déjà, le déficit en pluie a asséché nos sols et augmente le risque d'incendie dans notre région.

Dans ce bulletin, vous retrouverez la réglementation et la conduite à tenir pour protéger du risque d'incendie votre habitation ainsi que les habitations voisines, pour rappel, il est impératif de débroussailler les parcelles non entretenues. La saison est propice à la taille des végétaux dans son jardin. Je vous rappelle, à toutes fins utiles, l'interdiction du brûlage des végétaux coupés, ils doivent être obligatoirement évacués en déchèterie.

Vous aurez constaté que pour la septième année consécutive, le taux de fiscalité locale reste inchangé. C'est dans un contexte de recettes fiscales tendu que le conseil municipal a élaboré le budget de la commune avec toujours la même capacité d'investissement.

Nous aurons l'occasion d'échanger sur ce point, mais surtout sur votre quotidien au sein de la commune lors de réunions de quartier prévues dès cet automne. Nous aurons, également, le plaisir de vous retrouver ce 6 juillet lors du traditionnel marché du terroir et bien sûr le 13 juillet lors du repas républicain.

L'arrivée de l'été sera fêtée à Bélarga par une soirée de musique latine, le 8 juillet, où seront également associés les enfants de la commune. Afin de profiter des beaux jours festifs, les associations du village ont concocté un programme d'évènements: enfin un peu de légèreté !

Au plaisir de vous retrouver

Bonne lecture et bel été à tous.

José MARTINEZ
Maire de Bélarga

ROBERTE JULIEN

Adieu Roberte et repose en paix

Elle avait à peine 82 ans et elle s'en est allée sans crier gare et trop soudainement nous laissant tous sidérés. Elle ne nous a pas laissé le temps de l'honorer suffisamment.

Roberte c'était un sacré personnage. D'ailleurs en écrivant cet article j'ai cherché des synonymes et suis tombée sur dignitaire. C'est cela : quelqu'un d'honorable et de respectable. Roberte était tout cela à la fois et si polie et raffinée. Elle avait toujours un mot gentil pour chacun qu'elle croisait, lorsqu'avec Jack, elle descendait au village chercher son pain ou sa viande.

Roberte a été l'institutrice du village durant 24 ans (de 1972 à 1996) et à sa retraite elle s'est engagée pour sa commune pendant plus de 33 ans (de 1983 à 2004 puis de 2008 à 2020) où elle s'occupait de l'école et de l'aide sociale. 57 années dévouées à la chose publique et au service des citoyens. Chapeau bas Madame ! Tu n'as jamais manqué une seule des commémorations.

Roberte était infiniment intelligente et cultivée mais jamais n'en faisait état. En revanche, elle ne se privait jamais de dire ce qu'elle pensait et parfois de manière assez rude. Peut-être était-ce dû à ses origines sétoises ? On la surnommait enfant « Saint-Jean bouche d'or ».

Roberte était résolument moderne ayant toujours su s'adapter à toute situation. Elle a relevé le défi de mettre en place les TAP (temps d'activités périscolaires), la cantine et la garderie à Bélarga. Elle a également été Maire lorsque, par la force des choses, il lui a fallu suppléer les défections soudaines.

Le conseil municipal te souhaite de reposer en paix auprès de ton époux dont la disparition t'avait beaucoup affectée. Nous te remercions une nouvelle fois pour ces riches et nombreux échanges que nous avons eu la chance de partager et qui nous manqueront très longtemps.

Ses filles nous ont confié des photographies et des dessins d'enfants de Bélarga. Nous les scannerons et les mettrons à disposition pour ceux qui souhaitent les consulter.



HOMMAGE

ACTUALITÉS

Le dernier conseil
municipal a eu lieu le
11 AVRIL 2023



CONSEIL MUNICIPAL - C'EST VOTÉ !

- ◇ Compte administratif 2022: voté
- ◇ Compte de gestion 2022: voté
- ◇ Budget Primitif 2023: voté
- ◇ Fixation des taux d'imposition directs locaux (inchangés): voté
- ◇ Attribution des subventions aux associations pour 2023: voté

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

D202301-1- Occupation temporaire sans emprise au sol: Un commerce de restauration ambulant a effectué une démarche auprès de la commune pour développer son activité et installer un Food-Truck une fois par semaine : le mardi à partir de 18 heures.

D202302-2- Autorisation d'un projet solaire sur un terrain communal (ancienne décharge municipale): Une étude a été réalisée pour connaître le potentiel photovoltaïque des propriétés et bâtiments communaux par RESOLIENCE et la CESML. Cette étude a permis d'identifier que l'ancienne décharge municipale offrait une orientation optimale pour la production d'énergie électrique. Une convention fixera notamment un loyer résiduel pour cette occupation.

D202303-3: 4- Vidéo-Surveillance: Demande de subventions à l'Etat

D202303-5: 6- Abribus: Subventions demandées à la région Occitanie et au Conseil Départemental

D202303-7 à 9- Sécurisation du cheminement doux jusqu'au cimetière et de l'aménagement de l'entrée de ville: Subventions demandées à la Région Occitanie et au Conseil Départemental.

D202303-10:11- Chemin des Cares: L'état avancé de dégradation de la voirie du chemin des Cares impose une réfection de la route. Une demande de subventions a été faite au Conseil Départemental (FAIC), le devis s'élevant à 42 000,00 € hors taxes, les travaux ne débuteront qu'après notification favorable de celle-ci.

D202312-12- Création d'un poste ATSEM principal 1ère Classe: Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (32h/35h) pour assister les enseignants à l'aide aux enfants de la maternelle. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale au grade d'Agent Territorial des Écoles Maternelles.

D202313-13- Désignation d'un référent déontologue: Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques de la charte de l'élu local. Cette charte a été votée par décret n°202261520 du 6 décembre 2022 et doit être délibérée avant le 1er juin 2023. Le conseil municipal a désigné le Collège des Référents Déontologues du Centre de Formation des Maires et des Élus Locaux (CFMEL). Le coût d'un dossier traité est de 250 euros pour avis du Collège de Référents et 120 euros par dossier traité par une référente déontologue.

D202314-14- Abrogation de la délibération 2021-32 concernant l'attribution du fond de concours de la CCVH pour l'opération de réaménagement de la route de Plaissan: La commune s'est vue attribuer une subvention par la CCVH de 15 000 euros pour les travaux de la route de Plaissan, mais le coût restant très élevé et les subventions refusées, nous abrogeons la destination de ce fond de concours et le réorientons vers l'aménagement de l'entrée de ville et la sécurisation du cheminement doux jusqu'au cimetière.



Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Nous avons voté le budget lors d'un conseil municipal spécifique au budget le 11 avril 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fait apparaître dans chacune des sections les dépenses et les recettes

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses = 511 360.44 €

Recettes = 576 914.65 €

Excédent de fonctionnement = 65 554,21€

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses = 161 328.55€

Recettes = 68 126.26€

Excédent d'investissement = - 93 202,29€

Restes à réaliser :

Solde des restes à réaliser d'investissements (subventions accordées) 124 475.04 €

Affectation de résultats = - 93 202,29 € - 41 102,28 € = - 134 304,57 €

124 475,04 € - 134 304,57 € = - 9 829,53 €

Affectation de résultats = + 65 554.21 € + 128 828.04 € (résultat antérieur reporté de 2021-2022):

Fonctionnement 194 382,25 €

Investissement - 9 829,53 €

EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2022 = 184 552,72 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget de l'exercice 2023 s'équilibre en section de fonctionnement dépenses et recettes à la somme de **775 122.72 €** et à la somme de **494 504.54 €** en section d'investissement.

Soit un total de budget Primitif = **1 269 627.29 €**

FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX DE L'EXERCICE 2023

Les taux d'imposition restent **inchangés** par rapport à l'exercice 2022

- ◇ Taxe d'habitation : 14.57 %
- ◇ Foncier sur les propriétés bâties : 23.24 % - Département 21,45 %
- ◇ Foncier sur les propriétés non bâties : 104.18 %

INVESTISSEMENTS 2023

- ◇ Caméras de vidéosurveillance
- ◇ Abribus
- ◇ Travaux RD 32 (cheminement doux jusqu'au cimetière): début travaux 22 octobre 2023
- ◇ Étude de requalification du centre de village
- ◇ Réhabilitation du logement communal

NOUVEL ACCUEIL POSTE COMMUNALE

Les travaux de réaménagement sont terminés et un accueil pour les administrés est mis à disposition pour toutes démarches administratives.



ESPACE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES DECHETS RECYCLABLES

Depuis le mois de septembre un nouveau lieu de collecte des déchets a été implanté sur notre commune, il se trouve à l'entrée du lotissement des Arbousiers.

Nous vous rappelons que papiers et emballages sont à jeter dans la colonne JAUNE depuis le mois d'octobre.

Les autres encombrants doivent être amenés à la déchèterie.

Le ramassage de vos gros encombrants peut être effectué par nos agents communaux tous les premiers lundis du mois.

Les demandes sont à faire auprès du service technique ou de la mairie. Les agents viendront constater les volumes pour validation des retraits à la décharge.



NOUVEAUX ABRIS BUS



Deux nouveaux abris bus ont été installés sur l'avenue du Grand Chemin pour plus d'esthétique et de confort à venir. Des bancs vont venir agrémenter ces espaces.



EXTINCTION DES LUMIÈRES DU VILLAGE

Retour d'information sur 10 mois d'extinction de l'éclairage public.

Nous avons eu une réunion de synthèse avec les services de la CESML (Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres).

Nous pouvons dire aujourd'hui que des économies ont été faites (environ 40% sur la consommation) avec l'extinction des éclairages publics. Compte tenu de l'augmentation des coups de l'énergie, nous avons contenu l'inflation.

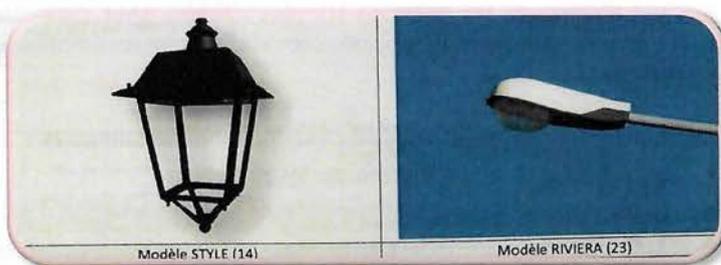
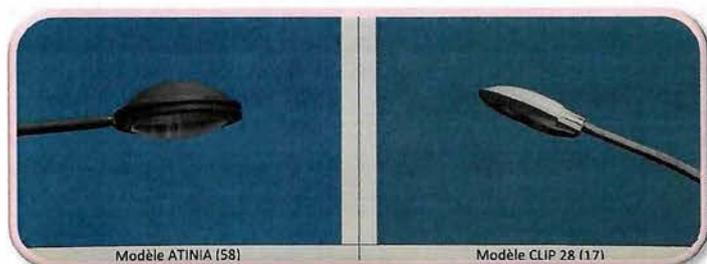
Pour poursuivre la démarche d'économie d'énergie, nous avons demandé à la CESML de nous faire un état du parc des lampadaires et du type de lampes installées.

Il en résulte que le parc est énergivore. Nous avons donc demandé à la CESML de nous faire une étude chiffrée pour procéder au remplacement progressif de nos lampes.

L'extinction ne participe pas à l'effacement du pic de consommation à la tombée de la nuit. C'est le remplacement des luminaires par des technologies de dernière génération (LED) qui conduit à réduire drastiquement la puissance maximale à souscrire.

Vos remarques sur l'extinction des lumières du village:

- Les moins satisfaits:
 - => Je ne me sens pas en sécurité.
 - => Je manque de lumière pour aller jusqu'à ma voiture tôt le matin.
- Les satisfaits:
 - => Je dors mieux.
 - => C'est bon pour l'environnement.
 - => Je vois les étoiles !
 - => L'insécurité est une impression, on voit mieux les cambrioleurs dans le noir !
 - => Ne rallumez pas ! On est plus tranquille la nuit, il y a moins de tapage sur la place.



2 - MODELES DE LANTERNES

Modèle de lanterne	Qté
Commune	154
ATINIA	58
RIVIERA	23
REGLETTE FLUO	23
CLIP 28	17
STYLE	14
BOULE	6
MALAGA	5
R-LIGHT	4
CYCAR	2
THYRIA	1
SGS 502	1
Installation sportive	6
PROJECTEUR	6
Total général	160

3 - TYPES DE SOURCES

Type de source	Qté
Commune	154
Sodium (SHP)	81
Cosmo	28
Tube fluo	23
Iodure métal	22
Total général	154

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Comme nous l'avons malheureusement vécu en 2014, vous le savez, la commune peut être exposée à des risques tels que l'inondation avec des orages violents ou des épisodes cévenols, la canicule, des mouvements de terrain, etc... L'équipe municipale a donc travaillé sur un document opérationnel qui contribue à l'information préventive et à la protection des populations. D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Hérault établi en juillet 2021, notre commune est exposée aux risques suivants :

Des risques naturels :

- ⇒ Inondation par débordement de cours d'eau (Fleuve Hérault, Rouvièges, Dardaillon) et ruissellement
- ⇒ Mouvement de terrain (retrait et gonflement des argiles)
- ⇒ Séisme
- ⇒ Conséquences météorologiques (canicule, tempête)

Des risques technologiques :

- ⇒ Rupture du barrage du Salagou
- ⇒ Radon



Pour chacun de ces risques, une fiche descriptive et des cartographies sont réalisées. Présenté et approuvé en conseil municipal le 11 novembre 2020, ce Plan Communal de Sauvegarde permet de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Si vous ou l'un de vos proches êtes des personnes vulnérables (handicap, assistance respiratoire, grand âge ...), il est important de vous signaler dès à présent en mairie. Lors d'un déclenchement de plan canicule, inondation, etc... Nous pourrions ainsi prendre en compte toute situation particulière.

RÉSERVE COMMUNALE

La réserve communale de sécurité civile vous permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat que vous signez avec le Maire. Des séances d'information et des exercices sont régulièrement organisés par la mairie.

La réserve communale de sécurité civile vous permet d'aider les agents municipaux dans les situations suivantes :

- Catastrophe naturelle (par exemple, inondation, incendie de forêt)
- Accident industriel (par exemple, explosion d'une usine)

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions qui peuvent vous être confiées sont les suivantes :

- Information de la population sur les risques
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés



Vous devez adresser votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile au maire, par courrier simple. Il n'y a pas de formulaire.



Syndicat Centre Hérault



LA QUESTION



La TGAP est calculée à partir des tonnages enfouis

Le Syndicat Centre Hérault qui gère l'ISDND a l'obligation de tenir un registre indiquant le tonnage et la nature des déchets, leur mode de traitement, leur lieu de provenance et l'identité du producteur. Ce document doit pouvoir être présenté au Services des douanes en cas de contrôle. C'est pour cette raison qu'à l'entrée de l'ISDND, les camions qui viennent déposer les déchets sont systématiquement identifiés et montent sur un pont bascule pour la pesée. Chaque année, une déclaration des tonnages enfouis est faite auxquels on applique le tarif publié par les douanes. En 2021 le montant de la TGAP était de 333 767 €

Plus d'infos sur les équipements de l'ISDND sur www.syndicat-centre-herault.org

C'est quoi LA TGAP ?

LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP) EST UN DISPOSITIF FISCAL QUI S'APPLIQUE À TOUS LES DÉCHETS ENFOUIS. MIEUX VAUT DONC RECYCLER !

L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Soumont, dans laquelle sont enfouis les déchets du territoire, est une « Installation Classée Pour l'Environnement » (ICPE). Elle est soumise à des réglementations spécifiques et à la TGAP, qui est une taxe mise en place par l'Etat en 2000, basée sur le principe du « pollueur-payeur ». Grâce aux investissements réalisés par le Syndicat Centre Hérault pour que ce site soit performant en matière de protection de l'environnement, la collectivité peut prétendre à une réduction du tarif de la TGAP. Une démarche qualité est en

effet appliquée à la gestion de l'ISDND certifié ISO 14001 depuis 14 ans. De plus, le biogaz produit par les déchets est valorisé. L'Etat augmente de manière significative la TGAP pour inciter au tri et

« L'Etat augmente de manière significative la TGAP pour inciter au tri et éviter l'enfouissement. »

éviter l'enfouissement. Elle passera de 37€ en 2021 à 65€ la tonne en 2025, ce qui impactera fortement le budget du traitement des déchets de notre territoire. La seule solution pour payer moins est de diminuer les quantités enfouies. Dans les bacs gris, on trouve encore environ 28 % de déchets de cuisine et de jardin compostables et environ 16 % d'emballages en plastique valorisables.

Il est donc important de mieux trier !

« OBJECTIF 120 KG EN 2025 » :

RÉDUISONS L'ENFOUISSEMENT DE NOS DÉCHETS

LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT ET LES TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ONT COMME AMBITION DE FAIRE BAISSER SIGNIFICATIVEMENT LES DÉCHETS ENFOUIS SUR NOTRE TERRITOIRE POUR ATTEINDRE 120 KG PAR AN ET PAR HABITANT EN 2025.

LE ZOOM SUR CONTINUER À ENFOUIR VA NOUS COÛTER CHER !

Sachant qu'en 2020, les déchets enfouis représentent 209 kg par an et par habitant, l'objectif de passer à 120 kg en 2025 est ambitieux mais nécessaire. L'enjeu n'est pas qu'environnemental. L'enfouissement va coûter de plus en plus cher avec l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes.

L'objectif de passer de 209 kg en 2021 à 120 kg de déchets enfouis par an et par habitant en 2025 est atteignable à condition d'opérer des changements sur notre territoire. Une étude nommée « Objectif 120 kg en 2025 » a été lancée par le Syndicat Centre Hérault et les communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, pour analyser les différentes pistes, comme une réorganisation de la collecte des déchets et/ou la mise en place de leviers fiscaux. Elle a été confiée au cabinet de conseil, d'ingénierie et bureau d'études spécialiste de la transition écologique EODD, ainsi qu'au cabinet de conseil en finances locales et intercommunalités EXFILO. Ces deux bureaux d'étude accompagnent ensemble un groupe de travail composé de techniciens et d'élus des 4 collectivités. L'étude, qui constituera un outil d'aide à la décision pour les élus, devra permettre d'identifier les points d'équilibre entre la qualité du service rendu et une fiscalité juste et acceptable, qui pourrait être déployée à l'échelle de chaque territoire d'ici 2025.

QUELS SONT LES LEVIERS FISCAUX ?

Il existe la redevance incitative pour les particuliers et la redevance spéciale à destination des professionnels et des administrations. La tarification incitative est basée sur le principe « pollueur-payeur ». Elle comprend un coût fixe du service rendu et un coût variable lié à l'utilisation de ce service qui pourrait encourager financièrement les citoyens à mieux trier leurs déchets et être acteurs de l'économie des ressources. Actuellement, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est appliquée forfaitairement aux ménages en fonction de la valeur locative de leur logement sans tenir compte des performances de tri.



70% du contenu
des bacs gris
est valorisable
soit **146 kg**
par habitant /an

CONTINUER A ENFOUIR VA NOUS COÛTER CHER !

Sachant qu'en 2020, les déchets enfouis représentent 209 kg par an et par habitant, l'objectif de passer à 120 kg en 2025 est ambitieux mais nécessaire. L'enjeu n'est pas qu'environnemental. L'enfouissement va coûter de plus en plus cher avec l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (voir article page 11).

Prévention de la qualité de l'air

Qualité de l'air : adopter de bons gestes pour se protéger

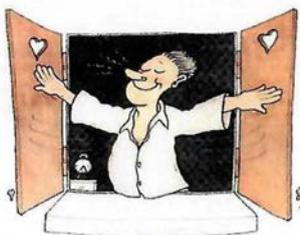
En intérieur

- ◆ J'aère plusieurs fois par jour une dizaine de minutes
- ◆ Je ne fume pas à l'intérieur
- ◆ Je dépoussière les meubles avec un chiffon humide
- ◆ Je n'utilise pas de désodorisant, d'encens ou de parfum d'intérieur
- ◆ Je choisis des produits d'entretien labellisés
- ◆ J'opte pour des peintures et colles à moquette avec une étiquette « émissions dans l'air intérieur A+ » qui indique un faible niveau d'émission du produit en polluants volatils dans l'air intérieur d'une pièce
- ◆ J'opte pour une literie anti-acariens (rembourrage en latex, coton, laine)
- ◆ J'évite les traitements anti-acariens qui introduisent des substances chimiques
- ◆ J'évite les insecticides en bombes aérosols ou en diffuseurs électriques
- ◆ Je lutte contre l'humidité

Pour mon chauffage au bois, je privilégie un appareil performant labellisé et je visite le site <https://bien-se-chauffer-au-bois-nouvelle-aquitaine.org/> pour retrouver des bonnes pratiques;

- ◆ Je privilégie des produits naturels ou labellisés pour l'entretien
- ◆ J'entretiens mon installation de chauffage

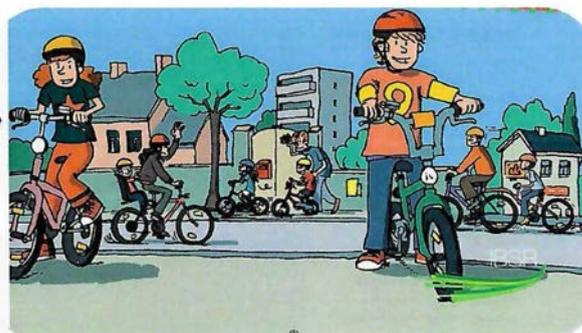
POUR AÉRER UNE PIÈCE, 5 MINUTES SUFFISENT



Il est indispensable d'aérer la maison. Mais ne laissez pas vos fenêtres ouvertes trop longtemps pour éviter de refroidir les pièces

Dans mes déplacements

- ◆ Je privilégie des modes de déplacement doux, comme la marche, le vélo, la trottinette, le skateboard
- ◆ J'adopte une conduite souple et limite ma vitesse
- ◆ Je coupe le moteur de mon véhicule lors d'arrêts même brefs.
- ◆ J'entretiens régulièrement le moteur de mon véhicule



Dans mon jardin

- ◆ Je ne brûle pas mes déchets verts : c'est interdit !
- ◆ J'évite l'utilisation des engrais et des pesticides



Dans mes achats

J'achète local et de saison dans la mesure du possible afin de limiter le nombre de kilomètres parcourus par mes produits.



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

LES ZONES DE DÉBROUSSAILLEMENT

La loi et l'arrêté préfectoral* en vigueur imposent au propriétaire de réaliser un débroussaillage qui diffère selon la localisation zonale du terrain sur le document d'urbanisme.

ZONE URBAINE

Zone U du Plan Local d'Urbanisme, Zone d'Aménagement Concertée, lotissements...

Vous êtes propriétaire d'un terrain, bâti ou non-bâti : obligation de débroussailler en totalité.

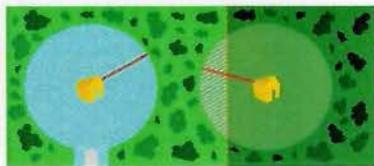


Légendes

- zone à débroussailler
- zone à débroussailler chez le voisin
- limite de propriété
- voie d'accès : débroussailler 5m de part et d'autre

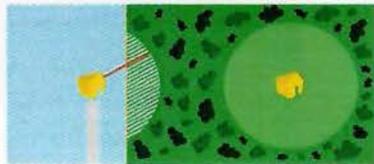
ZONE NON-URBAINE

Vous êtes propriétaire d'un terrain : obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de ses bâtis (habitation, garage...) et sur 5m de part et d'autre de la voie d'accès.



ZONE MIXTE

Vous êtes propriétaire d'un terrain zone mixte : mêmes obligations de débroussailler que celles en zone urbaine ET non-urbaine.



COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Débroussailler permet de garantir une rupture de la continuité du couvert végétal et ainsi éviter la propagation du feu. Pour cela, il faut régulièrement :

- **couper la végétation ligneuse basse** et les arbres ou arbustes morts, dépérissants ou sans avenir,
- **diminuer la densité des arbres et arbustes en densité excessive** : laisser 5 mètres minimum entre les branches de deux arbres, 3 mètres entre les branches d'un arbre et un toit, et 4 mètres minimum avec la chaussée ou voie d'accès (privé, ouverte à la circulation publique ou donnant accès à la construction...). Les arbres regroupés en bouquet peuvent être conservés et traités comme un seul individu sous réserve que le diamètre du bouquet soit inférieur à 10 mètres,
- **élaguer les arbres et arbustes de 3 mètres et plus** : conservés entre 30% et 50% de leur hauteur. Éliminer les branches basses,
- **éliminer les bois morts et résidants** (par broyage et/ou évacués en déchèterie).



N'hésitez pas à faire appel à une entreprise spécialisée pour les travaux à plusieurs propriétaires pour abaisser les coûts !

ATTENTION ! Si la surface à débroussailler empiète sur le terrain de votre voisin, le débroussaillage est à réaliser par vos soins et à vos frais après autorisation du propriétaire voisin. Débroussailler chez le voisin c'est avant tout se parler et s'organiser pour s'entendre sur le partage du travail à réaliser ! En cas de litige, après mise en demeure sous 1 mois de votre part lui conférant la responsabilité, et en l'absence de réponse du propriétaire voisin, il existe une procédure qui permet au Maire de faire effectuer les travaux d'office aux frais ou par celui qui incombe l'obligation.

* Article 131-10 du Code forestier - Arrêté préfectoral du 11 mars 2013 - La non respect de ces obligations est passible d'une amende de classe 4 (750 €) ou de classe 5 (1500 €). De plus, l'autorité administrative peut, si nécessaire, effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire. En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

Pourquoi devez-vous débroussailler ?

En débroussaillant, vous contribuez à :
Protéger la forêt et les espaces naturels sensibles;
Éviter que les flammes n'atteignent votre habitation;
Sécuriser les personnels de l'unité contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Il est défini comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.

En cas de non respect de la réglementation :

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut aller à 1.500 €. Parallèlement, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et appliquer une amende de 30 € par m² soumis à obligation et non débroussaillé.

Après vous avoir mis en demeure et en dernier recours, il reviendra au Maire de faire exécuter les travaux et vous en faire supporter tous les frais.

En cas de sinistre, votre assurance habitation n'ouvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain favorise la propagation d'un incendie.

Comment débroussailler ?

Sur les terrains soumis aux OLD, il s'agit de réduire la masse combustible vecteur du feu et éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie. Il faut éviter une discontinuité du couvert végétal dans tous les sens afin d'éviter la propagation de l'incendie le long des troncs jusqu'à la cime des arbres et par les cimes des arbres. Des prescriptions techniques sont annexées à l'arrêté préfectoral. Une fois les travaux de débroussaillage terminés, il vous faudra maintenir les terrains en état débroussaillé tout au long de l'année.

Vous devez de toutes façons éliminer les végétaux coupés que l'on appelle "ramenants". Vous pouvez soit les incinerer en respectant l'arrêté préfectoral du 25 avril 2012 sur l'emploi du feu soit les évacuer en déchèterie autorisée ou en station de compostage.

Attention au feu !

VOUS NE POUVEZ PAS TOUT BRÛLER !
 Brûler le feu comme source d'élimination de votre ramassage de débroussaillage est en revanche à proscrire. Le RSD (réglement sanitaire départemental) interdit l'incinération des déchets verts, des tiges de bois, l'entretien des pelouses et autres végétaux, sous de l'entretien des parcs et jardins.

Infos Plus

à la MAIRIE du lieu de situation de votre construction ou de votre terrain.

A la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault - DDTM34
 Bâtiment Ozon - 181 place Ernest Gramer
 CS 60026 - 34006 MONTPELLIER Cedex 2
 Tél : 04 34 46 60 33 Fax : 04 34 46 61 40

Sur le site Internet des services de l'Etat :
<http://www.netat.gov.fr/Pages/obligations-debroussaillage.aspx>

Le Débroussaillage dans le département de l'Hérault

un Devoir, et une Obligation pour les propriétaires !

OLD
 Obligations Légales de Débroussaillage

Elles concernent uniquement les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations forestières ou résineuses, et à moins de 200 mètres de celles-ci, appelées "zones exposées".

Les OLD (obligations légales de débroussaillage) ne s'appliquent pas sur tout le territoire des communes ou parties de communes concernées.

Dans ces zones, le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété, même si les travaux s'étendent sur les fonds voisins. Vous devez dans ce cas demander et obtenir au préalable l'autorisation de votre voisin.

En cas de refus ou de non-réponse, l'obligation sera mise à sa charge.

Vous pouvez consulter le site Internet des services de l'Etat pour trouver une solution dans le cas de superposition d'obligations.

En règle générale le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées et publiques.

Concernant les profondeurs et les surfaces prévues par le Code forestier, l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-03-02999 du mars 2013 précise par type de commune ou partie de communes, les prescriptions techniques applicables.

ENCORE UNE ANNÉE PARTICULIÈRE POUR LES ÉLÈVES

AUTOUR DE L'ÉCOLE :

Les principaux projets du second semestre à l'école

Intervention de l'association « Tapatoulu »

Les trois classes de l'école ont eu l'opportunité de découvrir des livres d'un même auteur, Régis Lejonc durant plusieurs mois.

L'association a également proposé aux élèves un spectacle dans la cour de l'école le 23 mai.

Projets en lien avec la bibliothèque

Dans le cadre de la fête du court métrage, les CM1/CM2 ont visionné un court métrage le 17 mars dernier avec un temps de discussion.

Projet Olympiades / Paralympiques

M. Bary adjoint au Maire de Bélarga a lancé un projet en lien avec des associations olympiques et paralympiques pour proposer des activités sportives aux élèves du RPI à partir des Grandes Sections de Maternelle durant la journée du 31 mars.

Cycle piscine

Les élèves de GS, CP et CE1 des écoles de Tressan et Bélarga ont participé à 9 séances de natation durant les mois d'avril et mai. Nous remercions les parents volontaires qui nous ont accompagnés.

Les CP et CE1 ont tous obtenu le test d'aisance aquatique !

Demain la terre

Les élèves de la classe de CE2/CM1 ont eu plusieurs séances d'interventions autour des insectes et végétaux notamment.

Journée sportive sur Tressan

Les élèves de CP/CE1 se sont rendus à pieds à Tressan où plusieurs ateliers sportifs ont été proposés aux élèves de GS/CP/CE1 du RPI sur toute la journée.

Projet Beatbox (CE2/CM1 et CM1/CM2)

Le projet est organisé sur plusieurs séances avec une représentation au SOMNABULE à Gignac comprenant une journée de répétition et un spectacle final le soir.

A venir....

Un intervenant en Yoga va venir dans l'école pour 5 séances chez le CP/CE1.

La kermesse et l'exposition de fin d'année auront lieu le samedi 1er juillet 2023 à la salle des fêtes de Bélarga. On compte sur vous !

Beaucoup de projets ont été mis en place cette année à l'école, certains seront d'ailleurs prolongés sur les années prochaines. L'équipe enseignante souhaite à tous les enfants et à leurs familles un bon été, pour revenir reposés et motivés à la rentrée prochaine !



Photo de la journée de répétition

COMMEMORATION DU 08 MAI



C'est une assistance nombreuse qui s'est réunie pour la commémoration de l'armistice du 08 mai 1945.

Les enfants de l'école, les administrés et les représentants de la communauté anglaise se sont regroupés autour du monument aux morts afin de perpétuer notre devoir de mémoire.

Le Maire, accompagné de son conseil municipal a rappelé le lourd tribut que cette guerre meurtrière a engendré ainsi que les conséquences désastreuses, humaines et économiques pour notre nation.

Les enfants ont également lu le message de Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, avant de déposer la gerbe de fleurs pendant que résonnait la sonnerie aux morts.



Pour clôturer la cérémonie, l'hymne national a été entonné par l'assistance avant que le verre de l'amitié ne scelle ce moment d'union.

TERRAIN MULTI SPORTS

C'était un projet attendu depuis longtemps pour notre jeunesse bélarganaise et c'est désormais une réalité.

Voilà plusieurs mois que l'accès au terrain est possible. Sa fréquentation par les jeunes du village et des communes avoisinantes ne cesse d'augmenter. C'est un plaisir de voir tous ces enfants, avec le sourire, pratiquer des activités sportives. Ce terrain multisports est libre d'accès, il est à disposition de tous les usagers et il s'adresse à différents publics comme les écoles, les associations, les jeunes et les familles. Il est également adapté aux personnes à mobilité réduite. Il offre la possibilité de pratiquer huit sports différents : football, handball, volley-ball, basket-ball, badminton, tennis, tennis-ballon et hockey sur gazon.

La construction de cet équipement sportif d'une valeur de 54 660€ HT a été possible grâce aux subventions du conseil départemental, de la région et de l'Agence nationale du sport. Reste à la charge de la municipalité 7 760 € HT.

Toutes ces aides nous ont permis de compléter le projet avec des équipements de fitness.



BIBLIOTHÈQUE

Comme vous le savez toutes et tous, notre bibliothèque fonctionne en réseau au sein du service lecture publique de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. Ce partenariat nous permet de bénéficier de spectacles et d'animations diverses ainsi que d'un budget (1 330 € en 2023), pour l'achat des documents. Nous avons aussi une convention avec la Médiathèque Départementale qui nous prête des documents qui sont renouvelés au moins 2 fois dans l'année, la combinaison de ces 2 partenariats nous permet d'avoir un fond renouvelé régulièrement et surtout d'accéder aux nouveautés.

PETIT RAPPEL :

Réserver des documents directement sur le site, consulter l'agenda, vous proposer des tutos pour vous familiariser avec le fonctionnement des différents services mis à votre disposition, feuilleter le magazine « grain de culture », consulter l'actualité de votre bibliothèque etc... :

<https://bibliotheques.cc-vallee-herault.fr/accueil>



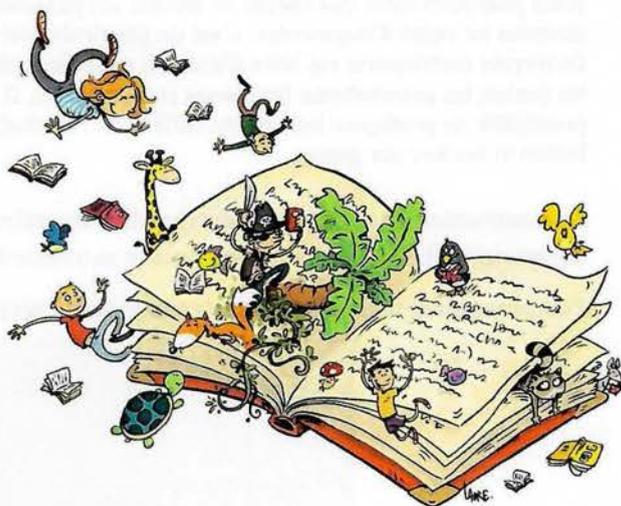
HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi de 15h30 à 18h00 jeudi de 16h00 à 18h30.

COORDONNÉES : Téléphone 04 99 57 04 83 e-mails : bibliotheque-belarga@orange.fr

TARIFS : Adultes 10 € /an - Enfants : gratuit

INFOS : le nombre de prêts est illimité et la durée est de 4 semaines.



Vous pouvez en outre emprunter et rendre vos documents (livres, DVD, CD) dans chacune des bibliothèques du réseau selon votre convenance.

Nous continuons, par ailleurs, notre collaboration avec les élèves de l'école et leur proposons en plus des visites régulières au sein de notre structure, des rencontres et des animations chaque fois que l'occasion se présente.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) c'est l'occasion de s'impliquer pour sa commune mais aussi de s'initier à la politique communale.

Quel est le rôle du Conseil Municipal des Jeunes ?

Il permet d'initier les jeunes à la vie politique locale en considérant leurs idées, leurs besoins et soutenir leurs projets pour améliorer leur quotidien. Il s'agit d'offrir aux jeunes la possibilité de prendre toute leur place et de se responsabiliser.

Les missions du Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ est une instance consultative. Les missions du CMJ sont les suivantes :

- Le CMJ transmet au Maire et au conseil municipal des propositions relatives à l'aménagement du territoire et à l'amélioration de la vie locale, notamment celle des jeunes.
- Le CMJ met en œuvre des projets qui lui sont propres.
- Le CMJ peut être consulté par le Maire sur tout projet municipal.
- Le CMJ peut être sollicité par la commune comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux.
- Le CMJ favorise les échanges entre les élus et les jeunes de Bélarga.
- Le CMJ a une mission d'information auprès des jeunes de Bélarga sur les projets qu'il porte.

Alors, si vous avez entre 10 et 16 ans et que la vie municipale vous intéresse, venez vous inscrire pour faire partie de ce conseil.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS L.A.E.P.

Depuis 2 ans, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, la commune accueille tous les **mercredis de 8h30 à 12h30** un L.A.E.P « Les belettes joueuses ».

Le lieu d'accueil enfants-parents est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant et un lieu de parole pour les parents.

Il constitue, de ce fait, un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent.

Ce sont des lieux aménagés pour accueillir **les enfants de la naissance à 6 ans**, accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, ..). Les futurs parents sont les bienvenus.

On y trouve des espaces pour jouer, rencontrer d'autres familles, découvrir, explorer, se poser, être ensemble et partager.

Vous pourrez y rencontrer deux accueillants disponibles et à l'écoute : une psychologue avec une éducatrice de jeunes enfants ou un animateur tenu au respect de la confidentialité.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le 04.67.69.00.81 afin de vous inscrire.

L'entrée est gratuite. Chacun vient à l'heure qui lui convient dans le créneau d'ouverture.



En partenariat avec la CAF de l'Hérault, le Conseil Départemental, CCVH, l'association Jouons en Ludothèques et les communes d'implantation.

LA SOPHIE BÉLARGANAISE

Après quelques mots de bienvenue, le président LOBSTEIN REMY a présenté le bilan moral, le bilan d'activité et le bilan sportif de la saison 2022.

Il fallait donc reconstruire un nouveau bureau pour sauver le club.

Donc 4 licenciés se sont présentés et ont été élus à l'unanimité.

Le nouveau bureau a été renouvelé et se compose :

Président : Mickael Ribon

Vice président : Jean Paul Carrière

Trésorier : José Trinquier

Vice Trésorier : Yvan Martinet

Secrétaire : Emmanuelle Costa

Vice secrétaire : Florian Pioche

Nombre de licenciés: 24

Cartes de membres: 24

La Sophie Bélarganaise vous informe des résultats de début de saison avec une équipe qualifiée au championnat de l'hérault doublette, qui a perdu en 16ème de finale et une autre équipe en doublette mixte qui a perdu en poules.

Après plusieurs années La Sophie Bélarganaise a participé à la coupe de France opposée à une équipe voisine : Saint-Pargoire contre qui nous avons perdu.

Voici nos prochaines festivités de la saison:

- 19 Août 2023: Sardinade
- 10 Septembre: Journée des associations
- 14 Octobre: Brasucade



Photo Mickaël RIBON

Nous vous attendons nombreux.

Nous tenons à remercier toutes les entreprises qui nous ont sponsorisés cette année.

Le président

Mickaël RIBON

JUDO CLUB

Depuis près de 12 ans le judo club de Bélarga permet aux enfants de s'initier ou de poursuivre leur apprentissage du judo.

Trois cours ont lieu le mardi à la salle des fêtes :

- ◆ Un cours de Baby-judo pour les enfants de 4 à 6 ans de 17h30 à 18h15
- ◆ Un cours de judo pour les enfants de plus de 6 ans de 18h15 à 19h15
- ◆ Un cours adultes de Jujitsu Self-défense de 19h15 à 21 heures.

Nous avons dû avancer le passage au mardi 30 mai pour conclure une bonne année de judo avec l'interrogation des enfants, la remise des ceintures et diplômes.

Un apéritif repas, avec les parents, a conclu cette après-midi de judo.

Le dernier cours a eu lieu le 13 juin.

Nous serons présents le 10 septembre à la journée des associations

Au plaisir de vous voir fouler les tatamis.

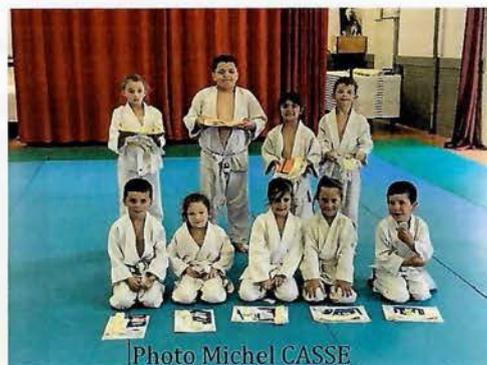
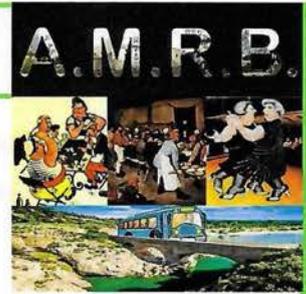


Photo Michel CASSE

A.M.R.B.



Chères Bélarganaises et chers Bélarganais,

En tant que président de l'AMRB je tiens à vous rappeler que nous organisons des après-midi récréatives, le jeudi après-midi à la salle des fêtes de BELARGA de 14h à 17h30 voire 18h00. Ces réunions ont pour but de vous divertir et de rencontrer d'autres personnes que vous ne connaissez peut-être pas.

Nous faisons, l'après-midi, des jeux de carte, de société et autre. Nous organisons des repas dansants. Je planifie également des voyages en bus à la journée; soit des concerts soit des découvertes de sites pittoresques de la région (départ le matin et retour le soir).

Le prochain aura lieu le jeudi 14 SEPTEMBRE 2023 au domaine de GAILLAC en AVEYRON. Il reste des places disponibles.

L'AMRB est sur une voie déclinante au niveau de ses adhérents en raison de départ ou de maladie. Nous avons donc besoin de vous pour redynamiser l'association. Faute de combattants nous allons peut être devoir battre en retraite, je me suis donné pour but de continuer jusqu'à la fin de l'année. C'est pourquoi je vous convie à partager un moment en notre compagnie.

Pour plus d'informations, contactez-moi au 06.13.02.13.85 ou par mail à cousin.andree@orange.fr

Merci à vous, dans l'espoir que mon appel soit entendu. Les réunions seront interrompues en juillet et en août et reprendront début septembre.

Le président: Jean-Michel COUSIN



De gauche à droite:
Monique Flores, Jean-Michel COUSIN, Thérèse Fievet, Marie

GYMNASTIQUE

Cours de gymnastique:

Des cours de gymnastiques vous sont proposés le mercredi de 17h45/18h45.

Gym ados/adultes.

Abdos/fessiers/étirements et cours en musique.

De septembre à juin même pendant les vacances scolaires. Cours d'essai gratuit.



ROUL'CONTACT

Roul'Contact, un espace gratuit et ouvert à tous !

Comme vous le savez sûrement, la tournée de Roul'Contact a lieu à Bélarga un vendredi sur deux de 14h à 17h devant la salle des fêtes !

Nous avons cet année confectionné des biscuits, fêté la fin d'année autour d'une soupe participative en musique, exploré les encres végétales, et les jeux de société ! Nous avons aussi accompagné les jeunes lycéens du village dans leur participation au week-end olympique et paralympique !

L'Espace de Vie Sociale est simple et convivial où vous serez toujours accueillie autour d'une boisson chaude ou fraîche ! Vous y trouverez un point numérique et d'informations locales, un espace pour les tout-petits, une boîte à livres, des jeux de cartes...

Mais c'est aussi un espace où vous pouvez venir partager un goûter, vos envies, vos idées et vos talents, participer à une animation proposée ou en proposer une vous-même ! Vous souhaitez faire une activité qui n'existe pas encore à Bélarga ? Vous avez un talents caché (ou non) que vous souhaitez partager avec des habitants ? Vous rêvez de soirées jeux ou d'un café tricot (ou n'importe quoi d'autre!)

N'attendez plus, venez nous rencontrer !

Florence pour Roul'Contact - 06.07.45.88.99



BELARG'ARTS

« Le lien social en milieu rural par le biais d'activités artistiques et culturelles ».

ATELIERS D'ART.

Nos participants de l'atelier d'art de Belarg'arts ont pratiqué diverses techniques de dessin sur le monde du sport en vue d'être présents lors du week-end des olympiades.

En effet, nous avons exposé notre travail dans la salle des fêtes, et animé un petit atelier de modelage de sportifs en papier aluminium.

Notre prochain événement sera notre 8ème exposition d'été « L'EXPLOSION » début juillet.

Nous exposerons des dessins, des peintures, des photos avec la gracieuse participation du club photo de Vendémian.

Comme par le passé, nous invitons les villageois à notre vernissage à la salle des fêtes, et aussi au concert proposé par l'école de musique, ainsi qu'un quiz (sur réservation) et à la vente aux enchères d'œuvres offertes par nos artistes au profit de l'association Belarg'arts.

Atelier: le mardi de 10h à 12h

Sauf vacances scolaires

Renseignements auprès de Patricia :

07 50 57 51 83

EXPOSITION D'ART

BELARG'ARTS ÉTÉ 2023

peintures. dessins. photos. gravures...



avec la participation des artistes de Belarg'arts
& le Club Photo Vendémian

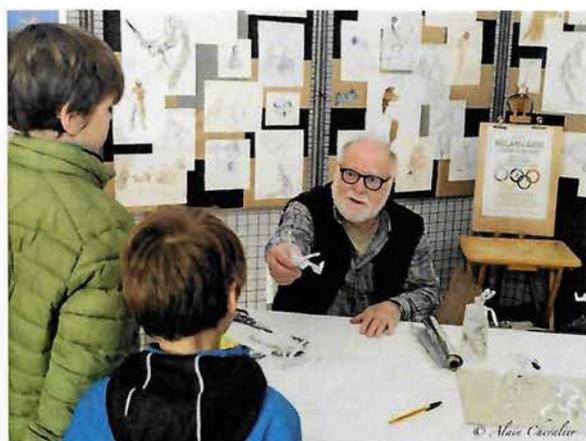
**À LA SALLE DES FÊTES - BÉLARGA
DU 07 AU 09 JUILLET**

Vendredi 7 juillet : 18h30	Vernissage (entrée libre)
Samedi 8 juillet : 11h00	EXPLOSION : Entrée libre. Bar
20h30	CONCERT: CALLE CARRIBE. Musique Latine avec Les enfants de l'école de Bélarga. Entré libre. Bar et petite restauration.
Dimanche 9 juillet : 11h00	EXPLOSION : Entrée libre. Bar
20h00	QUIZZ et VENTE AUX ENCHÈRES 5€/personne. Bar et petite restauration



Concert

renseignements : Patricia - 07 50 57 51 83
ou envoyer un mail à : belargarts@gmail.com



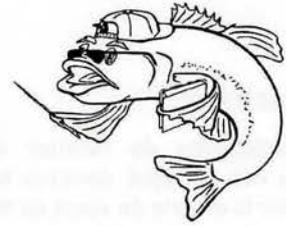
L'HAMEÇON INDÉPENDANT

L'équipe de l'hameçon indépendant

Bélarga -Tressan -Aspiran vous a donné rendez-vous pour des lâchés de truites les :

5 et 26 mars -16 avril -7 mai

et pour toutes autres manifestations (lotos, journée des associations etc...)



SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse de Bélarga est pratiquement inexistante et invisible dans la vie associative de notre village. Une réelle restructuration est nécessaire.

En effet, il serait sympathique de lui redonner un vrai coup de jeunesse, tout en respectant les statuts de la Société Intercommunale du ROUVIÈGES-DARDAILLON, dont le siège se trouve au Pouget (34). Société créée le 19 septembre 1961, et dont nous resterions bien entendu membre.

Il serait sympathique de la rebaptiser, de rafraîchir sa comptabilité, de lui offrir un nouveau bureau et de nouvelles orientations pour le bien collectif (*loto, repas...*).

C'est dans cette idée que nous convions tous les Fusils de Bélarga à l'assemblée exceptionnelle qui se tiendra le 23 juin 2023 à 18h00, à la salle des associations, au-dessus de la salle des fêtes.

Durant cette réunion, un état général (bureau, comptabilité, ...) de la société actuelle sera énoncé.

Puis, nous pourrions si vous le souhaitez la rebaptiser (commencer à réfléchir à un nom sympathique et représentatif de notre commune) et élire son nouveau bureau pour débiter la saison 2023/2024 dans de bonnes conditions.

Tous ces projets ont pour seul but, la sauvegarde, la pérennité de notre société de chasse, de lui donner une image jeune et de la voir prospérer au sein de notre village.

Il est bien entendu que nous nous quitterons après le verre de l'amitié pour fêter le succès de notre projet.

Jonathan JULIEN

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes

le 22 avril à la salle des fêtes a eu lieu « la boum des jeunes » de 10 à 17 ans une véritable discothèque avec sodas, pizzas, bonbons et cadeaux.

Le tout sous la bienveillance des membres du comité et d'un agent de sécurité pour la soirée.

Le 26 avril une réunion a eu lieu pour la création Maison Des Jeunes (MDJ) qui est une filière du comité des fêtes.

La MDJ est composée de jeunes du village et nous sommes là pour les accompagner.

Pour la première édition une après-midi mousse pour les enfants et une soirée mousse pour tout le monde.

La journée va se dérouler le 17 juin au terrain de tennis de 15h00 à 16h30 pour les tout petits jusqu'à 8 ans, puis de 16h30 à 18h00 de 9 à 17 ans. A partir de 18h00, plus de tranche d'âge pour terminer la soirée.

Tarif 2€ l'entrée (Les bracelets sont à conserver pour la soirée) buvette, restauration et glacier sur place.



Le président et son équipe.

PAEN

Une agriculture protégée sur la commune.

Dès 2017, les membres du conseil municipal saisissaient l'importance de préserver l'activité agricole sur la commune pour que l'irrigation des parcelles agricoles soit un enjeu fort dans les années à venir. Afin de permettre aux générations futures de pouvoir bénéficier d'une activité agricole sur la commune, il fallait donc la protéger. C'est pourquoi en juillet 2019 la commune a intégré le PAEN (périmètre de protection des terres agricoles et espaces naturelles) de la Rouvière, dispositif du conseil départemental permettant de figer la vocation agricole et naturelle d'un grand nombre de parcelles de la commune.

C'est ainsi, également, que les parcelles agricoles comprises dans ce périmètre ont pu être intégrées dans le projet d'extension du réseau d'irrigation porté par la Vicomté d'Aumelas puis par l'ASA du Canal de Gignac.

Nous voici en 2023 avec une station de pompage (située à proximité de la RD32) moderne d'une capacité de 885 m³ /h permettant d'irriguer 514 hectares de terres agricoles dont 174 hectares de terres de Bélarga.

De nombreux chemins ruraux ont été impactés par le projet et ils sont en cours de restauration. Le coût du projet d'extension de l'irrigation est estimé à 3,8 millions d'euros dont 80 % sont financés par des fonds européens.

La commune, dans le cadre du PAEN toujours, pratique une surveillance foncière des terres agricoles et naturelles en agissant lorsqu'elle est informée de la vente de telles parcelles à des prix anormalement élevés au regard de la moyenne de prix pratiqué ou bien à des non agriculteurs. Cette intervention en préemption permet ainsi de maintenir des terres à des prix abordables pour les générations futures d'exploitants agricoles.

AMÉNAGEMENT

Un toilettage à prévoir et soigner ses clôtures.

Notre document d'urbanisme a presque 4 ans et quelques dispositions, y figurant, s'avèrent à l'usage parfois un peu complexes à appliquer. De plus, nous devons nous conformer à des prescriptions réglementaires. C'est pourquoi, nous avons décidé de procéder à un toilettage de notre document par voie de modification dans les mois à venir.

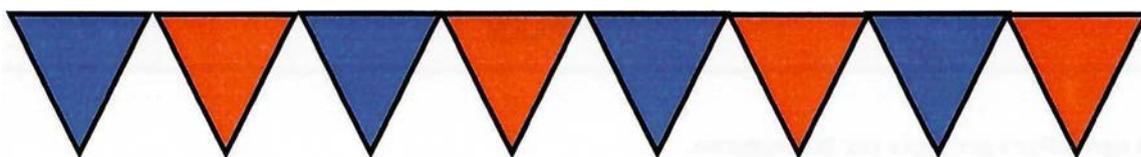
Parlant de toilettage, l'embellissement du village n'incombe pas seulement à la mairie. C'est aussi de la responsabilité de chacun d'entretenir les clôtures et de participer à l'embellissement de notre village.

Rappel des règles du PLU (document d'urbanisme) : Tout mur de clôture doit être composé comme une partie intégrante de la construction, avec un aspect et une teinte en accord avec ceux des façades. Les clôtures doivent être implantées à l'alignement. La hauteur des clôtures est limitée à 2m avec des hauteurs de murs-bahuts entre 0,4m et 1,2m. Aucun ajout d'élément occultant rapporté n'est autorisé.

En cas de reconstruction, les nouveaux murs devront se conformer aux prescriptions ci-dessus. Les haies doivent être mixtes et composées d'essences locales, en évitant les essences allergènes .

Il est légitime de vouloir se protéger du regard parfois indiscret des passants, surtout lorsque l'on a une piscine. Sachez qu'un obstacle visuel efficace existe depuis fort longtemps: la haie vive. Son efficacité n'est plus à démontrer, elle est respectueuse de l'environnement, adaptée à notre territoire où les pluies peuvent être diluviennes (permet la transparence hydraulique) et esthétique (sans effet paravent).

Enfin les démarches sont simples et la mairie peut vous aider à l'accomplissement de celles-ci.



REPAS RÉPUBLICAIN ET BAL DU 13 JUILLET 2023

Menu :
Apéritif suivi du repas
Melon au muscat et jambon de pays
Paëlla
Fromage
Dessert : glaces
Vin rosé - rouge
Café

Participation adultes et enfants de plus de 12 ans: 10 euros

*Comme le veut la tradition pensez à amener
vos assiettes, verres et couverts*



AMBIANCE MUSICALE ET SOIRÉE
DANSANTE
ASSURÉE PAR
DJ « S »

INSCRIPTIONS : Avant le 8 juillet 2022
à la mairie

VENDREDI 14 JUILLET
APÉRITIF RÉPUBLICAIN
A 11 heures 30
Devant la salle des fêtes





Place au Terroir
en val d'Oc

BÉLARGA
Jeudi 6 juillet
18 heures Place de la République

DIABLEMENT LOCAL !
www.saintguilhem-valleeherault.fr
#TourismeSaintGuilhem

Plusieurs types de restauration vous seront proposés.

Pour plus de renseignements 04.67.25.00.55 ou secretariat@belarga.fr

La Sophie Bélarganaise en fête
Le Vendredi 14 Juillet 2023

9h30 : Déjeuner au pré à côté des arènes
(chemin des cares, offert par la pétanque)

10h30 : Ferrade avec marquage de veau
(chemin des cares)

11h30 : Discours du maire (apéro offert)
12h30 : Apéro, brasucade
3 euros la barquette
(salle des fêtes)

14h30 : Concours de pétanque triplete
À la mêlée (4 parties)
Ouvert à tous
(salle des fêtes)

18h30 : Taureau piscine
Manade Daniel Lopez
(chemin des cares)
avec de nombreux lots
à gagner

19h30 : Repas à 17 euros
(sous réservation)
Entrée : Salade crudités
Plat : Gardiane de taureau, riz
Dessert : Fromage, glace
(salle des fêtes)

22h : DJ pour animer votre soirée

Pour le repas pensez à réserver avant le
dimanche 9 juillet
Au 07.48.12.45.41 ou au 06.59.67.11.27



COMMERÇANTS ET ARTISANS

Mme TCHEKINIAN "l'épicerie"	09.50.51.48.65 www.epicerie-belarga.fr lepicericbelarga@free.fr	2, place de la République
M. CANADAS "Paella Del Chuly"	06.84.27.29.57	2 chemin des Eaux Basses
Mme VATOU Nicole "Traiteur"	04. 67.25.10.03 / 06.13.42.05.18 vatou- traiteur@wanadoo.fr	13, rue du Barry
SOOBRUNCH	soobrunch@gmail.com	1 rue Traversière
Mme DUREUX Cécile M. DUREUX Ludovic Infirmiers	04.67.24.35.88 / 06.13.42.05.18 assistanceinfirmiere@laposte.net	5 rue de l'Eglise
M. MAURICE Frédéric Maçonnerie	06.60.92.03.66 fred.maurice@hotmail.com	12 route de la Croix Saint Antoine
M. ORTEGA Dimitri A.S.E.R.V. Automatismes, systèmes d'alarme, électri- cité, réseaux, vidéo, climatisation	06.36.19.37.85	3, rue du Barry
M. FILLIETTE Jean-Claude Electricité	06.13.28.12.12 / 04.67.25.29.31	6 chemin des Combettes
M. EL HAD RI Samir Energie solaire—Photovoltaïque	04.67.25.71.19	8 rue les Berges de l'Hérault
M. SGHIR Ahmed Plomberie - Chauffage	06.60.05.15.49	7 rue des Arbousiers
M. PETIT Jonathan plomberie - chauffage	07.67.21.64.01 jonathanpetit34@hotmail.com	29 avenue du Grand Chemin
SARL Taxi GT	06.03.18.15.04	15 chemin des Condamines
M. SEBA Frédéric sécurité	06.08.40.47.48	3 lotissement Côté Vignes
M. MARGUERITE Jean-Louis Languedoc Prévention	04.67.24.85.51 / 06.03.89.12.15 languedocprevention@hotmail.com	24 rue des Arbousiers
M. PEREZ Christophe bureau d'études CREATEC34	06.06.58.52.49 be.createc34@gmail.com	9 bis route de la Croix St Antoine
M. PEREZ Christophe Ingénierie Études techniques	06.03.58.52.49	
M. PEREZ Christophe Kara Dance Évènements	06.03.58.52.49	
M. SORLIN Laury Bureau d'études	06.87.02.59.88 btels.contact@gmail.com	12 lotissement Côté Vignes

COMMERÇANTS ET ARTISANS SUITE

M. ALLINGRY Jérôme garage A.M.G.A.	06.16.99.24.57./04.99.57.04.39 jerome.allingry@orange.fr	12 avenue du Grand Chemin
M. BONSIGNORI David menuisier plaquiste	06.84.40.42.22. dbpro-pose@hotmail.com	12 route de la croix St Antoine
M. DOYE Jonathan réparation matériel motoculture et travaux publics	06.27.19.97.45 jdsolutionsmeca.fr	
Mme M. CAZOTTES Nathalie et Didier Mouliniers producteurs	06.13.30.76.75	Domaine de Bussac
Mme M. SIOHAN France et Michel Viticulteurs	04.67.24.60.89 / 06.33.65.15.39 fmsiohan@wanadoo.fr	Domaines des 4 amours 8 route de la Croix St Antoine
Mme PAVÉ Angélique coiffeuse à domicile	06.30.33.26.61	chemin du Champ du Four
M. FORTE Frédéric FL'EVENTS	06.75.49.15.59 evenementdelfl34@gmail.com	27 avenue du Grand Chemin
Les créas de Méléva Emballages écologiques beewraps	06.15.92.85.51 lescreasdemeleva@nordnet.fr	

COMMERCES AMBULANTS SUR LA PLACE

BOUCHERIE tous les mardis matin

CAZA PIZZA tous les jeudis soir (vers 17h30)

FISCH & CHIPS le lundi tous les 15 jours

COIFFEUR le mardi tous les 15 jours

CONCHYLICULTEUR chaque vendredi de 9h à 12h



Pourquoi va-t-on toujours voir un plombier quand on a des problèmes ?
Parce qu'il a toujours les bons tuyaux.





Guide du citoyen Suivre l'actualité de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Bélarga

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur **Google Play**
(Android)



Sur **AppStore**
(iOS)



Sur **App Gallery**
(Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

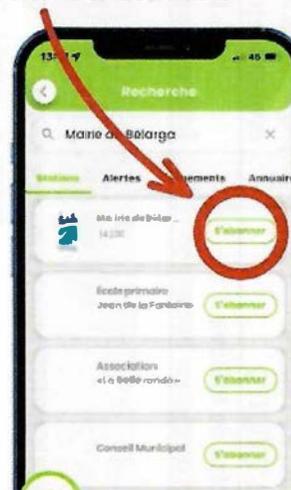
OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



+ LES AVANTAGES !

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune



☆ GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement !

i SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

→ SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

